



# 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions

Ville d'Avesnes sur Helpe  
11.12 Juin 2021

*ASA 59 Hautmont – Ecurie Centurion*

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

*Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes.*

### Mesdames et Messieurs les Concurrents

La Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **3ème Rallye Régional des Centurions** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement sportif particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes Français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le 3ème Rallye Régional des Centurions, de la préfecture, sous-préfecture et de la Ville d'Avesnes sur Helpe, que nous avons pu bâtir cette 3ème édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable face à la pandémie de la covid 19 que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de la course, que la pérennité future de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les consignes qui vous seront demandées, de respecter les règles de la circulation et du code de la route et de veiller à traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées et en nombre de passages et à des plages horaires bien définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

**L'avenir de notre épreuve et des rallyes en général dépend de votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement pendant les reconnaissances du parcours.**

**Yoann Descamps**  
Président de l'écurie Centurion



## PROGRAMME - HORAIRES

### Parution du règlement

#### Ouverture des engagements

#### Clôture des engagements

#### Distribution des Road-book

Dates et Horaires

Lieu

Coordonnées GPS

Dès réception du visa.

Dès parution du règlement

Lundi 31 mai à 24h00.

Dimanche 6 Juin à 8h00

vendredi 11 Juin de 8h à 12h

Café «La Rotonde – Chez Didier»

66 rue Léo Lagrange

59440 Avesnelles

GPS : 50 07 10.2 N 3 56 04.5 E

*Si café fermé cause « covid 19 »*

*Au Fidji - 29 Avenue du Pont Rouge*

*59440 Avesnes / helpe*

*GPS : 50 07 20.3 N / 3 55 30.8 E*

### Reconnaisances

Dimanche 6 Juin de 8h00 à 18h00

Vendredi 11 Juin de 8h00 à 18h00

### Vérifications administratives

Vendredi 11 Juin de 14h00 à 19h00

Samedi 12 juin de 7h00 à 8h00 pour les cas exceptionnels avec autorisation de la direction de course.

GPS : 50 07 10.2 N 3 56 04.5 E

### Vérifications techniques

#### Prè-vérifications administratives

#### Mise en Parc fermé

Vendredi 11 Juin de 14h15 à 19h15

A la prise du Road-Book

Aussitôt après les vérifications techniques.

### 1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs

Vendredi 11 juin à 19h30

### Publication de la liste des équipages autorisés

Vendredi 11 Juin à 21h00 au Tableau d'affichage Officiel

### Publication des heures et ordre des départs

Vendredi 11 Juin à 21h00 au Tableau d'affichage Officiel

### Départ du rallye – 1<sup>er</sup> Concurrent VHC

### Arrivée du rallye – 1<sup>er</sup> Concurrent VHC

### Affichage du classement provisoire

Samedi 12 Juin à partir de 09h00 à Avesnes / helpe.

Samedi 12 Juin à partir de 15h02 à Avesnes / helpe.

30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.

### Affichage du classement officiel définitif

### Vérifications techniques finales

30 minutes après l'affichage du classement provisoire

Dès l'arrivée

### Remise des coupes

Sur le podium d'arrivée à Avesnes sur Helpe au fil des arrivées

## LIEUX :

<b>Distribution des Road-Book &amp; pré-vérifications</b>	Café «La Rotonde-Chez Didier» 66 rue Léo Lagrange 59440 Avesnelles (ou « Au Fidji » cause covid)
<b>Vérifications administratives</b>	Carrosserie moderne rue de l'Epinette Avesnelles
<b>Vérifications techniques</b>	Carrosserie moderne rue de l'Epinette Avesnelles
<b>PC Course</b>	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes / H
<b>Collège des commissaires</b>	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes / H
<b>Tableau d'affichage officiel</b>	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes / H
<b>Parc fermé de départ et d'arrivée</b>	Place Général Leclercq à Avesnes / H
<b>Parc d'assistance</b>	La Rotonde + parking rue des Crapauds à Avesnes / H
<b>Parc Plateaux</b>	Entreprise DKS rue de l'Epinette Avesnelles (A proximité des vérifications administrative et technique)

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 59-Hautmont en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Centurion en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye automobile Régional à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

### 3ème RALLYE REGIONAL DES CENTURIONS

L'épreuve sera doublée par un rallye de véhicules historiques de compétition (V.H.C) dénommé :

### 3ème RALLYE REGIONAL DES CENTURIONS VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **15/02/2021**

Sous le numéro **0921** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **114** en date du **15/02/2021**

#### Comité d'Organisation (Ecurie Centurion)

Président	Yoann Descamps	00 336 13 84 05 55
Vices Présidents	Olivier Pierquin	00 336 86 12 76 95
	Jean Bernard Sorriau	00 336 11 64 27 57
Secrétariat	Stéphanie Lemoine	00 336 15 20 74 01
	Rue des Cligneux 59330 Hautmont	
	Mail descamps.yoann0@gmail.com	
Chargé des relations avec les autorités	Olivier Pierquin	00 336 86 12 76 95
Responsable des officiels	Jean François Rousselle	00 336 14 48 08 48
Responsable des commissaires	Christine Cheront	00 336 72 16 75 38
Responsable implantation	Jérôme Dupont	00 336 14 74 32 32
Responsable de l'intendance	Stéphanie Lemoine	
Responsable de médias	Jean Bernard Sorriau	
Les membres des associations	ASA59, Génésis sport et Ecurie Centurion	
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq Avesnes sur Helpe	
	Le numéro de téléphone de la permanence pour les déclarations d'abandons sera le 03.21.81.47.19.	

#### Organisateur technique

Nom	Ecurie Centurion (jusqu'au jeudi 10 Juin 2021)
Adresse	Rue des Cligneux 59330 Hautmont
Téléphone	00 336 13 84 05 55
Nom	Ecurie Centurion (Vendredi 11 Juin et samedi 12 Juin 2021)
Adresse	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes /H
Téléphone	00 336 13 84 05 55

#### Sites internet

: [www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions)

: <http://www.sportautonord.com>

: <http://www.ffsa.org>

[www.facebook.com/groups1360251221079353](https://www.facebook.com/groups1360251221079353)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### 1.1P. OFFICIELS

<b>Observateur Ligue :</b>	François LANGLET	1559 / 0102
	Daniel DESCAMPS	221662 / 0114
<b>Collège des Commissaires Sportifs :</b>		
<i>Président</i>	Guy LERBUT	179771 / 0106
<i>Membre</i>	Clément MASCLEF	963201 / 0106
<i>Membre</i>	Patrick GRENIER	220147 / 0112
<b>Directeur de Course :</b>	Thomas LEMIRE	35253 / 0111
<b>Directeur de Course Adjoint :</b>	Claude ROJ	142485 / 0111
<b>Directeur de Course VHC</b>	Joël TASSIER	143975 / 0116
<b>Directeur de course Adjoint voiture 00 :</b>	Jean Pierre MINEBOIS	
	David LECLERCQ	151119 / 0116
<b>Adjoints à la direction de course au (PC) :</b>	Martine PICHELIN	18416 / 0111
	Annick NARGUET	5147 / 0102
<b>Adjoints à la direction de course sur (ES) :</b>	Océane POINSENET	126543 / 0111
	Patrick JOVE	128187 / 0112
<b>Voiture Organisation 1:</b>	Nicolas GUILBERT	14075 / 0114
	Frédéric FLAHAUT	53726 / 0112
<b>Voiture Organisation 2 :</b>	Arnaud GRARE	
	Alain DUMONT	
<b>Voitures Info-Sono1 :</b>	Régis LEMIRE	254509 / 0111
	Véronique POINSENET	8900 / 0325
<b>Info-Sono 2 :</b>	Véronique PIGOT	112507 / 0112
	Francis CLEMENT	40400 / 0112
<b>Voiture Tricolore :</b>	François LANGLET	1559 / 0102
	Daniel DESCAMPS	221662 / 0114
<b>Voiture Autorités :</b>	Lynda SERIS	290115 / 0116
	Olivier PIERQUIN	254816 / 0116
<b>Voiture Damier :</b>	Fabrice OUDART	8912 / 0325
	Vincent GRAFTEAUX	164115 / 0101
<b>Adjoint aux vérifications administratives :</b>	Annick NARGUET	5147 / 0102
<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>	Daniel VERNALDE	3111 / 0313
	Dominique GAILLARD	53250 / 1318
	Patrice POISY	11144 / 0116
<b>Juges de faits :</b>	Hubert GUYOT	137484 / 1303
	Jean François ROUSSELLE	2589 / 0116
<b>Médecin Chef :</b>	Rachid DRIS	135484 / 0102
<b>Commissaires Techniques :</b>		
<i>Responsable + VHC</i>	André FONTAINE	27562 / 0116
	Jean Michel DESSE	5138 / 0116
	François GODET	173824 / 0112
	Jean Claude POULEUR	140581 / 0116
	Régis THILMANY	110645 / 0111
	Michaël SCHIEPTES	56540 / 0116
	Stéphane LEULLIETTE	10739 / 0112
	Yves VANACKERE	16710 / 1116
	Yoann DESCAMPS	22363 / 0116
<b>Chargé des relations avec la presse :</b>	Gilles GUILLON	
<b>Speaker :</b>	Vincent DESIR	
<b>Géolocalisation Trackers</b>	Marie PINTO	309787 / 0111
<b>Informatique &amp; classements :</b>	Jean Philippe BACQ	5147 / 0102
<b>Transmission radio :</b>	Sébastien DUFRESNES	179789 / 0112
<b>Nombre de postes de commissaires</b>	34	
<b>Nombre d'ambulances</b> (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) 2		

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le **3ème Rallye régional des Centurions** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021, pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes de l'ASA 59 Hautmont.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 11 Juin 2021 (*Le samedi 12 Juin de 7h00 à 08h00 pour les cas exceptionnels avec l'accord de la direction de course*), selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation ([www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions)) entre **14h00 et 19h00** aux **GARAGE Delattre « Carrosserie Moderne » rue de l'Epinette 59440 Avesnelles GPS 50 06 43.6N / 3 57 28.8E.**

Les vérifications techniques des voitures auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à la même adresse.

**Seuls les véhicules de course et l'équipage seront admis à pénétrer dans l'enceinte du garage (mesures COVID 19 et port du masque obligatoire).**

Les vérifications finales seront effectuées sur le parc fermé final

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **3ème Rallye régional des Centurions** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 31 mai 2021 à 24h00** – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **Ecurie Centurion Rue des Cligneux 59330 Hautmont.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés au **3ème Rallye régional des Centurions** est fixé à **130** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au **3ème Rallye régional des Centurions VHC** (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au **3ème Rallye régional des Centurions** sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les 150 voitures. (Une dérogation pourra être demandée en cas d'une demande d'engagements supérieure à 150 voitures).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **305€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **605€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- **La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France.
- **Remise de 10% sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord et 15% si équipage complet ASA-59.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.

### 3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du **3ème Rallye régional des Centurions** partira 15mn après la dernière voiture du **3ème Rallye régional des Centurions VHC.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance prévu **au lieu-dit « La rotonde + parking rue des Crapaux »** Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de **68,05km** environ dont **18,87 km** d'Epreuves Spéciales.

Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants (**Le port du masque est obligatoire**).

Les entrées des véhicules d'assistances se feront dans les plages horaires suivantes :

Vendredi 11 Juin 2021 : à partir de 7 heures (placement par l'organisation).

**Un seul véhicule par équipage sera autorisée à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise (+mesures spécifiques Covid19 imposées par la préfecture du Nord).**

Toute sortie d'un véhicule d'assistance en cours d'épreuve sera considérée comme définitive.

NB : **Un parc plateaux est organisé à proximité du contrôle technique dans le parking de la société « DKS »** (Daniel Moressée) rue de l'Épinette 59440 Avesnelles - **GPS : 50 06 45.6N / 3 57 30.4E.**

**Toute dépose de plateau ailleurs qu'au parc plateaux est interdite.** L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations concernant le parc plateaux.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.9P. GEOLOCALISATION**

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre élément de sécurité.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de 200€). Le traceur sera installé dans chaque voiture selon les recommandations des commissaires technique.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et par la ligue.

Le matériel de fixation du traceur dans la voiture sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Le montage ne nécessite aucun perçage ni collage.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collègue des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Ils seront mis en marche dans le parc fermé par le responsable du rallye et ne seront ensuite plus jamais arrêtés, même en cas d'abandon.

En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au PC du rallye (Hôtel de ville d'Avesnes/h) soit à un chargé des relations avec les concurrents ou à un commissaire technique.

Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **DES LE LUNDI SUIVANT en colissimo** à l'adresse suivante

**LSAHF – 3 rue du moulin brûlé—62100 Calais**

**Dans le cas où le traceur ne serait pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€**



## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions représente un parcours total de 111,38 km. Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 39,74 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.	LE TROU DES RENARDS	7,150 Km	X 2	14,300 Km
ES 2.4.	LE CHEMIN DU PRINCE	12,720 Km	X 2	25,440 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.22P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués route et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés « RALLYE DES CENTURIONS RECONNAISSANCE + numéro d'ordre » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

#### 6.2.6P.

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

1 <sup>ère</sup> Session	Dimanche 6 juin 2021	8h00 à 18h00
2 <sup>ème</sup> Session	Vendredi 11 Juin 2021	8h00 à 18h00

Les road book sont à retirer à :

**Dimanche 6 Juin de 8h00 à 12h00 / Vendredi 11 Juin de 8h00 à 12h00**

**Café « La Rotonde-Chez Didier » 66 rue Léo Lagrange 59440 Avesnelles**

**GPS 50 07 10.02 N / 3 56 04.05 E**

**Si café fermé cause covid19 - la prise des road book se fera au**

**Au Fidji - 29 Avenue du Pont Rouge 59440 Avesnes / helpe**

**GPS : 50 07 20.3 N / 3 55 30.8 E**

**(Le port du masque est obligatoire)**

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste.

Le nombre maximum de passage autorisé sera de 3.

## 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons « orange »
- Chef de poste : Chasubles

**Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle.**

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord du véhicule.**

#### 7.2.15 P. Chicane

Tout concurrent qui court-circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

### 7.5.16 P. INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

### 7.5.17 P. SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement. Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

### 7.7 P. ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

**03.21.81.47.19**

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX (Sous réserve)

**Prix en espèces ne sont pas cumulables**

		1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>
SCRATCH		500€	400€	300€		
CLASSES	1 à 3 Partants	100€				
	4 à 5 partants	180€	100€			
	6 à 10 partants	200€	120€	70€		
	+ 10 partants	250€	180€	120€	90€	50€
Féminines	2 partantes mini	140€				

**Féminines** : les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1<sup>er</sup> pilote sur le bulletin d'engagement (article 9.6 du règlement standard des rallyes).

Les groupes A et FA ainsi que les groupes N et FN sont confondus.

Les classes suivantes sont confondues : Classes A7S, FA7S, A7K, FA7K et S2000.

Classes A6, FA6, A6K et FA6K.

Classes A5, FA5, A5K et FA5K.

Classes N2, FN2 et N2 SERIE.

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 7 jours suivant la fin de l'épreuve.

**Coupes** : La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

***(L'organisation se réserve le droit, face aux conditions sanitaires ou arrêté préfectoral, d'annuler la remise des prix).***



# 3ème Rallye régional des Centurions VHC

## Ville d'Avesnes sur Helle

### 11.12 Juin 2021

**ASA 59 Hautmont – Ecurie des Centurions**

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2021 des rallyes VHC

Le 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions VHC est organisé en double du 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

#### 1.1P. OFFICIELS *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course :	Joël TASSIER	0116 143975
Commissaire technique :	André FONTAINE	27562 / 0116

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions VHC compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2021 (Coef 1), pour le championnat des rallyes VHC de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes VHC de l'ASA 59 Hautmont.

### ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 31 mai 2021 à 24h00 – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **Ecurie Centurion Rue des Cligneux 59330 Hautmont.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés au 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions VHC est fixé à 20 voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions (130 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions VHC sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **260€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **605€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France.
- Remise de 10% sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord et 15% si équipage complet ASA-59.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.
- 1<sup>ère</sup> page du passeport Technique Historique (PTH).

### **3.3P. ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du **3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions VHC** partira devant les voitures du **3<sup>ème</sup> Rallye régional des Centurions le samedi 12 juin à partir de 9h00.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2021.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC. Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2021.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Conforme au règlement standard FFSA.

**Prix en espèces:** Non applicable.

**Coupes :** La remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

*(L'organisation se réserve le droit, face aux conditions sanitaires d'annuler la remise des prix).*